

ORDONNANCE COLLECTIVE

Nom de l'ordonnance collective :

Initier des analyses de laboratoire dans le cadre du suivi de la clientèle présentant des troubles cognitifs.

Validée par :

Version originale en janvier 2014 : comité des troubles cognitifs du GMF Thetford Mines.

Version révisée en octobre 2017 : comité des troubles cognitifs du GMF Nouvelle-Beauce.

Date d'entrée en vigueur :

Janvier 2018

Établissements, CISSS, CIUSSS :
GMF Nouvelle-Beauce

Incluant un protocole médical :

OUI NON

Approuvée par :

Tous les médecins du GMF Nouvelle-Beauce

Date de révision :

1^{er} janvier 2018

Date de péremption :

1^{er} janvier 2020

PROFES S I O N N E L S H A B I L I T É S

Les infirmiers¹ travaillant au GMF qui possède les connaissances et la compétence sur la démarche et qui a reçu l'encadrement clinique nécessaire.

Tous les médecins pratiquants au GMF Nouvelle-Beauce.

S E C T E U R S D ' A C T I V I T É V I S É S

Tout le groupe de médecine de famille.

C L I E N T È L E , C A T É G O R I E S D E C L I E N T È L E S O U S I T U A T I O N C L I N I Q U E V I S É E S

Toute la clientèle inscrite et non-inscrite qui fréquente les cliniques membres du groupe de médecine de famille de la Nouvelle-Beauce et ses environs.

A C T I V I T É S R É S E R V É E S

Activités réservées de l'infirmier¹ :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique (article 36, al. 2, par 1) :
- Exercer une surveillance clinique de la condition de la personne dont l'état présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique de l'infirmiers¹ (article 36, al. 2, par 2);
- Effectuer le suivi infirmiers¹ des personnes présentant des problèmes de santé complexes (article 36, al. 2 par. 10);
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance (article 36, al. 2, par. 3) (réf. : Code des professions, article 39.3)

INDICATIONS / Conditions d'initiation

- Clientèle ayant des troubles cognitifs en évaluation par l'infirmier¹;
- Aucun examen de laboratoire demandé par le médecin;
- Aucun résultat récent au dossier (≥ 6 mois);

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Déterminer un bilan sanguin de base avant d'entreprendre un traitement;
- Identifier certains facteurs de risque (dyslipidémie, désordre métabolique, etc...) de la démence;
- S'assurer que le client ne présente pas de problème cardiaque de conduction de haut niveau avant d'initier une médication pour la démence.

OBJECTIF

Documenter le dossier du client en démarche d'évaluation.

CONTRE - INDICATIONS

Aucun.

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN

Tous les résultats seront transmis au médecin traitant

- Lors de l'évaluation par l'infirmier¹ des troubles cognitifs, si le client présente des résultats anormaux aux tests de dépistage (MMSE, MOCA) et que les données relatives aux analyses de laboratoire ne sont pas présent au dossier du client ou daté de plus de 6 mois; l'infirmier¹ demandera les analyses de laboratoire suivantes :
 - Formule sanguine complète;
 - Hormone de stimulation de la thyroïde (TSH);
 - Ions;
 - Calcémie;
 - Glycémie;
 - Créatinine;
 - Vitamine B12;
 - Enzymes Hépatiques (AST, ALT);
 - Albumine.
- L'infirmier¹ s'assure qu'un électrocardiogramme datant de moins de 6 mois est au dossier sinon en fait la demande en contresignant le nom du médecin traitant.
- L'infirmier¹ discute avec le médecin de la pertinence de demander une tomodensitométrie axiale (TACO) cérébral.

PROCE S S U S D' É L A B O R A T I O N

Tous les membres du Comité des troubles cognitifs du GMF Nouvelle-Beauce.

PROCE S S U S D' A P P R O B A T I O N

L'ordonnance collective est validée par la directrice des soins infirmiers¹ de l'établissement.

L'ordonnance collective est approuvée par les médecins prescripteurs et comporte le nom, le numéro de permis, la signature et le numéro de téléphone de chaque médecin signataire.

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE PAR LES MÉDECINS SIGNATAIRES

Nom et prénom	N° permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Audet, Alexandra	12270		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Delmail, Lauriane	17352		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Dextraze, Pierrette	76174		418 475 - 6615	418 475 - 4639
Faucher, Daniel	95093		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Fleury, Manon	94069		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Gagnon, Rébecca	04184		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Gosselin, Johanne	82234		418 253 - 5481	418 253 - 5157
Huppé, Rivard	76199		418 475 - 6615	418 475 - 4639
Laflamme, Patrice	95999		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Lavoie, Yvan	80196		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Lemieux, Pierre	80447		418 479 - 2660	418 387 - 3914
Lemieux, Sylvie	82182		418 387 - 2555	418 479 - 2024
Lessard, Christian	82248		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Lessard, Stéphanie	16478		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Mathieu, Yvan	85157		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Néron, Raymond	76434		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Parent, André	72092		418 882 - 5696	418 882 - 5697
Poulin, Michael	09615		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Quesnel, Vanessa	12423		418 387 - 2555	418 387 - 3914
Roux, Daniel	81368		418 387 - 2555	418 387 - 3914
			-	-